



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-84

Ottawa, le 20 février 2009

Appel aux observations sur le projet de révisions des exigences énoncées dans les listes des services par satellite admissibles

*Le Conseil sollicite des observations écrites sur le projet de révisions de certaines exigences énoncées dans les listes des services par satellite admissibles. Le Conseil propose, entre autres, de supprimer l'obligation pour certains signaux de provenir des entreprises de distribution par relais satellite autorisées. La date butoir pour le dépôt des observations est le **23 mars 2009**.*

Introduction

1. Actuellement, il est généralement interdit aux entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) autorisées de distribuer certains services y compris les réseaux commerciaux américains (ABC, CBS, NBC et FOX) et le réseau non commercial PBS (collectivement appelés « les signaux américains 4+1 »), à moins que ceux-ci ne proviennent d'une entreprise de distribution par relais satellite (EDRS) autorisée. Dans l'avis public de radiodiffusion 2008-100, le Conseil a déclaré qu'il modifiera les listes des services par satellite admissibles (les listes) afin de supprimer cette obligation.
2. Par conséquent, le Conseil sollicite des observations sur une version modifiée des listes, énoncée dans l'annexe du présent avis, dans laquelle il a supprimé l'obligation susmentionnée des parties A et B de la *Liste des services par satellite admissibles en vertu de la partie 2* (la liste de la partie 2) pour les titulaires de classe 1 et de classe 2 et de la première partie de la *Liste des services par satellite admissibles en vertu de la partie 3* (la liste de la partie 3) pour les titulaires de classe 3.
3. Le Conseil a également modifié quelques autres exigences connexes qui sont énoncées dans les listes relativement à la distribution des signaux américains 4+1. L'objectif est de continuer à limiter le nombre ou les séries de signaux des réseaux commerciaux américains pouvant être distribués sauf s'ils sont tous transmis en direct. Il sera interdit notamment aux EDR de distribuer les signaux des réseaux commerciaux américains, à moins qu'elles ne reçoivent aucun de ces signaux en direct à la tête de ligne locale. De même, les révisions relatives aux signaux de PBS sont censées refléter l'objectif initial des dispositions actuelles, soit, permettre « à tous les télédistributeurs de distribuer en double un service PBS, reçu par satellite de la Cancom »¹, tout en appliquant la décision du Conseil de supprimer l'obligation visant les EDRS. En l'occurrence, il autorisera une entreprise de classe 1, 2 ou 3 qui reçoit un ou des signaux PBS en direct à la tête de ligne locale à distribuer un autre signal PBS en vertu des modalités énoncées dans les listes. Les autres entreprises de classe 1, 2 ou 3 seront autorisées à distribuer au plus deux services PBS en vertu des modalités énoncées dans les listes.

¹ Voir Les Communications par satellite canadien Inc., décision CRTC 95-20, 19 janvier 1995.

4. De plus, le Conseil propose de revoir l'exigence énoncée dans la première partie de la liste de la partie 3, qui s'applique généralement aux entreprises de classe 3, relativement à la distribution des entreprises de programmation de télévision autorisées offrant la programmation de TVA ou de CTV comme suit :

Dans le cas d'entreprise de programmation de télévision autorisée distribuant la programmation de TVA ou CTV, la titulaire qui distribue également le signal d'une entreprise locale affiliée aux réseaux TVA ou CTV doit supprimer la programmation identique des services offerts en vertu de ces listes, ou y substituer le(s) service(s) local(aux) lorsque la programmation est identique.

5. Enfin, dans l'avis de radiodiffusion 2008-100, le Conseil a indiqué que la suppression de certaines obligations dans son *Ordonnance d'exemption relative aux entreprises de réseau de distribution par relais terrestre* (l'ordonnance d'exemption visant les ERDRT) stimulera la concurrence dans le secteur de l'acheminement des signaux. Le Conseil a déclaré qu'il publiera, au plus tard le 1^{er} avril 2009, la révision de l'ordonnance d'exemption proposée visant les ERDRT soumise aux observations des parties. Dans l'avis de consultation de radiodiffusion 2009-83, également publié aujourd'hui, le Conseil a sollicité les observations sur le projet de révisions de l'ordonnance. Notamment, le Conseil propose de supprimer l'obligation pour les ERDRT exemptées d'avoir une entente d'affiliation avec les entreprises de distribution auxquelles elles fournissent des services.
6. Conformément à cette approche, le Conseil propose également de supprimer des exigences comparables figurant dans les conditions applicables à la distribution des services inscrits sur les listes, sauf si les parties démontrent le bien-fondé du maintien de ces obligations. Par conséquent, dans la version proposée des listes énoncée dans l'annexe, le Conseil a supprimé la condition suivante, actuellement en vigueur pour les services figurant dans les parties A et B de la liste de la partie 2 et dans la première partie de la liste de la partie 3 :

Dans le cas des signaux reçus d'une EDRS autorisée, de l'ASN, des services de télévision de langues anglaise et française de la SRC ainsi que des services par satellite étrangers, les titulaires sont tenues de conclure les contrats nécessaires aux fins de la distribution de ces signaux.

Le Conseil propose également de supprimer une exigence semblable pour la distribution de services étrangers, telle qu'énoncée dans la partie C de la liste de la partie 2, dans la seconde partie de la liste de la partie 3, dans les parties A, B et C de la *Liste des services par satellite admissibles distribués par satellite de radiodiffusion directe (SRD)* et dans la liste des services admissibles pour distribution en mode numérique seulement (annexe D).

Autres questions

7. Le Conseil note qu'en vertu des exigences actuelles de distribution et d'assemblage pour les titulaires de classe 1 et 2 et des entreprises par satellite de radiodiffusion directe (SRD) énoncées dans les avis publics de radiodiffusion 2005-45 et 2005-46, les services dont la distribution est autorisée en vertu des listes ne peuvent l'être que de manière facultative. Une condition de licence particulière est nécessaire afin de distribuer de tels signaux au service de base.
8. Dans l'avis public de radiodiffusion 2008-100, le Conseil a indiqué qu'il simplifierait et fusionnerait les listes des services autorisés tant pour la distribution analogique que numérique par toutes les EDR. Le Conseil prévoit que ces autres modifications des listes seront rendues publiques pour que les parties fassent part de leurs observations en même temps que les modifications apportées au *Règlement sur la distribution de radiodiffusion* qui entrera en vigueur en 2011.

Appel aux observations

9. Le Conseil invite les parties intéressées à se prononcer sur les révisions proposées aux listes énoncées dans l'annexe du présent avis. Il tiendra compte des observations déposées au plus tard le **23 mars 2009**.
10. Le Conseil n'accusera pas officiellement réception des observations. Il en tiendra toutefois pleinement compte et il les versera au dossier public de la présente instance, à la condition que la procédure de dépôt ci-dessous ait été suivie.

Procédure de dépôt des observations

11. Les parties intéressées peuvent soumettre leurs observations au Secrétaire général du Conseil :
 - **en remplissant le**
[formulaire d'interventions/observations - radiodiffusion](#)
 - OU
 - **par la poste à l'adresse**
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2
 - OU
 - **par télécopieur au numéro**
819-994-0218
12. Les mémoires de plus de cinq pages doivent inclure un sommaire.

13. Veuillez numéroter chaque paragraphe de votre mémoire. Veuillez aussi inscrire la mention ***Fin du document*** après le dernier paragraphe. Cela permettra au Conseil de vérifier que le document n'ait pas été endommagé lors de la transmission.

Avis important

14. Veuillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le cadre de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.
15. Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.
16. Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.
17. Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de donnée impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page web de ce processus public. Par conséquent, une recherche généralisée de notre site web à l'aide de notre moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.
18. Le Conseil encourage les parties intéressées à examiner le contenu du dossier public et le site Internet du Conseil pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs observations.

Examen des observations du public et des documents connexes aux bureaux suivants du Conseil pendant les heures normales d'affaires

Téléphone sans frais : 1-877-249-2782

ATS sans frais: 1-877-909-2782

Édifce central
Les Terrasses de la Chaudière
1, Promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : 819-997-2429
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan
99, chemin Wyse
Bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest
Suite 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est
Bureau 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifce Kensington
275, avenue Portage
Bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306
ATS : 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Cornwall Professional Building
2125, 11^e Avenue
Pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper
Bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111
ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Documents connexes

- *Appel aux observations sur le projet de révisions de l'Ordonnance d'exemption relative aux entreprises de réseau de distribution par relais terrestre, avis public de consultation CRTC 2009-83 20 février 2009*
- *Cadres réglementaires des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs – Politique réglementaire, avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100, 30 octobre 2008*
- *Exigences relatives à l'assemblage pour les entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion directe (SRD), avis public de radiodiffusion CRTC 2005-46, 11 mai 2005*
- *Exigences relatives à la distribution et à l'assemblage pour les titulaires de classe 1 et de classe 2, avis public de radiodiffusion CRTC 2005-45, 11 mai 2005*

Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :

<http://www.crtc.gc.ca>.

Annexe à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-84

Projet de révisions aux listes des services par satellite admissibles

Annexe A

Services par satellite admissibles en vertu de la partie 2

Partie A

Learning and Skills Television of Alberta	
Saskatchewan Communications Network (SCN)	
Télé-Québec (STQ)	
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	
L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	
Open Learning Agency (Knowledge Network)	
Atlantic Satellite Network (ASN)	
CFTU-TV Montréal	IND
Service de télévision de langue anglaise de la SRC Service de télévision de langue française de la SRC	
WHDH-TV Boston/WGRZ-TV Buffalo/WPTZ Burlington/ WDIV Detroit/WICU-TV Erie/KARE Minneapolis/ KHQ-TV Spokane/KING-TV Seattle	NBC
WGBH-TV Boston/WNED-TV Buffalo/WETK Burlington/ WTVS Detroit/WQLN Erie/KSPS-TV Spokane/KCTS-TV Seattle	PBS
WBZ-TV Boston/WIVB-TV Buffalo/WCAX-TV Burlington/ WSEE Erie/WTOL-TV Toledo/WCCO-TV Minneapolis/ KREM-TV Spokane/KIRO-TV Seattle/WWJ-TV Detroit	CBS
WCVB-TV Boston/WKBW-TV Buffalo/WVNY Burlington/ WXYZ-TV Detroit/WJET-TV Erie/KSTP-TV Minneapolis/ KXLY-TV Spokane/KOMO-TV Seattle	ABC
WUTV Buffalo/WFFF-TV Burlington/WFTC Minneapolis/ WUHF Rochester/KAYU-TV Spokane/KCPQ Tacoma/ WFXT Boston	FOX
ART America [♦]	
The Arts and Entertainment Network (A&E)	
BBC World	

Black Entertainment Television (BET)
Cable News Network (CNN)
CNN Headline News (CNN-2)
Cable Satellite Public Affairs Network (C-Span)
Consumer News and Business Channel (CNBC)
Court TV
Deutsche Welle*
The Filipino Channel*
The Golf Channel
The Learning Channel
Radio-France outre-mer (RFO1)
The Silent Network (Kaleidoscope)
Speed Channel
Spike TV
TV Japan*
TV Polonia*
The Weather Channel (TWC)
WMNB-TV: Russian-American Broadcasting Company*
Entreprise(s) de programmation sonore payante autorisée(s)**

Partie B

KSTW (IND) Tacoma/Seattle
KTLA Los Angeles
KWGN-TV Denver
WGN-TV Chicago
WPCH-TV Atlanta
WPIX New York City
WSBK-TV Boston
WUAB-TV (IND) Cleveland
WWOR-TV New York City
American Movie Classics

Comedy Central

Game Show Network

Lifetime Television

Playboy TV***

Turner Classic Movies

** Une entreprise de programmation sonore payante ne peut être utilisée aux fins d'assemblage pour la distribution d'un service par satellite non canadien admissible.

*** Playboy TV est autorisé uniquement pour distribution à la demande expresse d'un abonné. Il n'est pas permis aux distributeurs d'assembler Playboy TV de telle sorte que les abonnés soient obligés de l'acheter pour pouvoir acheter tout autre service de programmation. Les distributeurs sont tenus de prendre des mesures afin de bloquer entièrement la réception sonore et vidéo de Playboy TV chez les abonnés qui ne veulent pas recevoir ce service dans leur foyer (sous forme analogique en clair ou brouillée).

L'autorisation des services énumérés dans les parties A et B est assujettie à ce qui suit :

Les titulaires recevant des signaux américains PBS en direct à la tête locale peuvent distribuer un signal PBS supplémentaire en vertu de cette liste. Toutes les autres titulaires peuvent distribuer au plus deux services PBS en vertu de cette liste.

Les titulaires recevant des signaux de réseaux commerciaux américains en direct à la tête locale ne peuvent pas distribuer d'autres signaux de réseaux commerciaux américains en vertu de cette liste. Les autres titulaires ne peuvent pas distribuer plus d'un signal d'une affiliée du même réseau commercial américain en vertu de cette liste.

♦ Indique un service en langue autre que le français ou l'anglais ajouté avant le 16 décembre 2004.

Partie C

Services par satellite admissibles en vertu de la partie 2 pour distribution en mode numérique seulement

Aaj Tak Channel

Al Arabiya News Channel

Al-Jazira*♦

Ariana Television

ART Movies♦

ATV Home Channel (America)

Azteca 13 International

Baby TV

BabyFirstTV

Beijing TV

Big Ten Network
Bloomberg Television
Bridges TV
BVN-TV[♦]
Canal 52 MX
Canal de las Estrellas Latinoamérica
Canal SUR[♦]
Caracol Television International
CaribVision
CBS College Sports Network
CCTV-4
CCTV Entertainment Channel
Channel-i
Channel One Russia Worldwide TV
China Yellow River Television Station
CineLatino[♦]
Cubavision Internacional
Dandana TV
De Pelicula Channel
Dragon TV
El Gourmet.com
ET-Global Channel
Eternal Word Television Network
ETV Bangla
Eurochannel
EuroNews
Eurosportnews
Fox News
France 24 (anglais)
France 24 (français)

Future Television Channel
GEO TV
German TV[♦]
GMA Pinoy TV
Grandes Documentales de TVE[♦]
HDNet
Headlines Today Channel
HTV
Horizon Channel
Hunan Satellite TV
Indus Music
Indus Vision
ITVN
Jiangsu International TV Channel
KTO
LBC America
LUXE.TV
MBC Channel (America)
Mezzo
Military Channel
MSNBC
Muslim Television Ahmadiyya[♦]
NASA Television
NDTV GOOD TIMES
Network TEN (Australia)
NEW SAT
New Tang Dynasty Television (NTDTV)
NFL Network
NTV Bangla
Oxygen Network

Paris-Première
Phoenix InfoNews Channel
Phoenix North American Chinese Channel (PNACC)
Planète
Planète Thalassa
Polsat 2 International
Premiere Futebole Clube (PFC)
ProSiebenSat.1 Welt
PTV-Prime USA
Radio Television Portugal International (RTPi)
RAI International 2
Ritmoson Latino Channel
Romanian Television International (RTVI)*
RTR-Planeta TV
RTV
RTV Palma*
Sahara One
The Satellite Channel of Southern Television Guandong
Sony Entertainment Television Asia (SET Asia)
Sony Max
Southeast TV Station
Star India News Channel
Star India One Channel
Sun TV
Supercanal Caribe
TELEFE Internacional
TL Novelas Channel
TRACE TV
TV Asia
TV Chile

TVColombia

TV Globo Internacional

TV Land

TVE Internacional

TV3 Republic of Ireland

TV3 Television Network (New Zealand)

TV4 Television Network (New Zealand)

Utilisima*

Vijay Channel

* Sous réserve que la titulaire soit assujettie à une condition de licence régissant la distribution de Al-Jazira.

L'autorisation des services énumérés dans la partie C est assujettie à ce qui suit :

- Les fournisseurs de ces services étrangers doivent avoir obtenu tous les droits requis pour la distribution de leur programmation au Canada et doivent continuer à les détenir.

- Les fournisseurs de ces services étrangers ne doivent pas détenir de droits de programmation préférentiels ou exclusifs en rapport avec la distribution d'émissions au Canada et ne doivent pas chercher à obtenir ou exercer de tels droits.

◆ Indique un service en langue autre que le français ou l'anglais ajouté avant le 16 décembre 2004.

Annexe B

Services par satellite admissibles en vertu de la partie 3

Learning and Skills Television of Alberta

Saskatchewan Communications Network (SCN)

Télé-Québec (STQ)

Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)

Open Learning Agency (Knowledge Network)

Atlantic Satellite Network (ASN)

Aboriginal Peoples Television Network (APTN)

Service de télévision de langue anglaise de la SRC
Service de télévision de langue française de la SRC

Le service de programmation de toute entreprise de programmation de télévision autorisée

WHDH-TV Boston/WGRZ-TV Buffalo/WPTZ Burlington/
WDIV Detroit/WICU-TV Erie/KARE Minneapolis/
KHQ-TV Spokane/KING-TV Seattle NBC

WGBH-TV Boston/WNED-TV Buffalo/WETK Burlington/WTVS Detroit/
WQLN Erie/KSPS-TV Spokane/KCTS-TV Seattle PBS

WBZ-TV Boston/WIVB-TV Buffalo/WCAX-TV Burlington/
WSEE Erie/WTOL-TV Toledo/WCCO-TV Minneapolis/
KREM-TV Spokane/KIRO-TV Seattle/WWJ-TV Detroit CBS

WCVB-TV Boston/WKBW-TV Buffalo/WVNY Burlington/WXYZ-TV Detroit/
WJET-TV Erie/KSTP-TV Minneapolis/KXLY-TV Spokane/
KOMO-TV Seattle ABC

WUTV Buffalo/WFFF-TV Burlington/WFTC Minneapolis/WUHF Rochester/
KAYU-TV Spokane/KCPQ Tacoma/WFXT Boston FOX

KSTW Tacoma/Seattle IND

WUAB-TV Cleveland IND

KTLA Los Angeles

KWGN-TV Denver

WGN-TV Chicago

WPCH-TV Atlanta

WPIX New York City

WSBK-TV Boston

WWOR-TV New York City

American Movie Classics

ART America[♦]

The Arts and Entertainment Network (A&E)

BBC World

Black Entertainment Television (BET)

Cable News Network (CNN)

CNN Headline News (CNN-2)

Cable Satellite Public Affairs Network (C-Span)

Comedy Central

Consumer News and Business Channel (CNBC)

Court TV
Deutsche Welle[♦]
The Filipino Channel[♦]
Game Show Network
The Golf Channel
The Learning Channel
Lifetime Television
Playboy TV^{**}
Radio-France outre-mer (RFO1)
The Silent Network (Kaleidoscope)
Speed Channel
Spike TV
Turner Classic Movies
TV Japan[♦]
TV Polonia[♦]
The Weather Channel (TWC)
WMNB-TV: Russian-American Broadcasting Company[♦]
Entreprise(s) de programmation sonore payante autorisée(s)

^{**} Playboy TV est autorisé uniquement pour distribution à la demande expresse d'un abonné. Il n'est pas permis aux distributeurs d'assembler Playboy TV de telle sorte que les abonnés soient obligés de l'acheter pour pouvoir acheter tout autre service de programmation. Les distributeurs sont tenus de prendre des mesures afin de bloquer entièrement la réception sonore et vidéo de Playboy TV chez les abonnés qui ne veulent pas recevoir ce service dans leur foyer (sous forme analogique en clair ou brouillée).

L'autorisation des services énumérés dans *Services par satellite admissibles en vertu de la partie 3* est assujettie à ce qui suit :

- Dans le cas de services éducatifs de l'extérieur d'une province, il ne doit pas y avoir d'objection de la part du service émetteur.

- Dans le cas d'entreprise de programmation de télévision autorisée distribuant la programmation de TVA ou CTV, la titulaire qui distribue également le signal d'une entreprise locale affiliée aux réseaux TVA ou CTV doit supprimer la programmation identique des services offerts en vertu de cette liste, ou y substituer le(s) service(s) local(aux) lorsque la programmation est identique.

- Les titulaires recevant un ou des signaux américains PBS en direct à la tête locale peuvent distribuer un signal PBS supplémentaire en vertu de cette liste. Toutes les autres titulaires peuvent distribuer au plus deux services PBS en vertu de cette liste.

- Les titulaires recevant des signaux de réseaux commerciaux américains en direct à la tête locale ne peuvent pas distribuer d'autres signaux de réseaux commerciaux américains en vertu de cette liste. Les autres titulaires ne peuvent pas distribuer plus d'un signal d'une affiliée du même réseau commercial américain en vertu de cette liste.

♦ Indique un service en langue autre que le français ou l'anglais ajouté avant le 16 décembre 2004.

Services par satellite admissibles en vertu de la partie 3 pour distribution en mode numérique seulement

Aaj Tak Channel

Al Arabiya News Channel

Al-Jazira*♦

Ariana Television

ART Movies*♦

ATV Home Channel (America)

Azteca 13 International

Baby TV

BabyFirstTV

Beijing TV

Big Ten Network

Bloomberg Television

Bridges TV

BVN-TV*♦

Canal 52 MX

Canal de las Estrellas Latinoamérica

Canal SUR*♦

Caracol Television International

CaribVision
CBS College Sports Network
CCTV-4
CCTV Entertainment Channel
Channel-i
Channel One Russia Worldwide TV
China Yellow River Television Station
CineLatino*
Cubavision Internacional
Dandana TV
De Pelicula Channel
Dragon TV
El Gourmet.com
ET-Global Channel
Eternal Word Television Network
ETV Bangla
Eurochannel
EuroNews
Eurosportnews
Fox News
France 24 (anglais)
France 24 (français)
Future Television Channel
GEO TV
German TV*
GMA Pinoy TV
Grandes Documentales de TVE*
HDNet
Headlines Today Channel
Horizon Channel

HTV
Hunan Satellite TV
Indus Music
Indus Vision
ITVN
Jiangsu International TV Channel
KTO
LBC America
LUXE.TV
MBC Channel (America)
Mezzo
Military Channel
MSNBC
Muslim Television Ahmadiyya[†]
NASA Television
NDTV GOOD TIMES
Network TEN (Australia)
NEW SAT
New Tang Dynasty Television (NTDTV)
NFL Network
NTV Bangla
Oxygen Network
Paris-Première
Phoenix InfoNews Channel
Phoenix North American Chinese Channel (PNACC)
Planète
Planète Thalassa
Polsat 2 International
Premiere Futebole Clube (PFC)
ProSiebenSat.1 Welt

PTV-Prime USA
Radio Television Portugal International (RTPi)
RAI International 2
Ritmoson Latino Channel
Romanian Television International (RTVI)[♦]
RTR-Planeta TV
RTV
RTV Palma[♦]
Sahara One
The Satellite Channel of Southern Television Guandong
Sony Entertainment Television Asia (SET Asia)
Sony Max
Southeast TV Station
Star India News Channel
Star India One Channel
Sun TV
Supercanal Caribe
TELEFE Internacional
TL Novelas Channel
TRACE TV
TV Asia
TV Chile
TVColombia
TV Globo Internacional
TV Land
TVE Internacional
TV3 Republic of Ireland
TV3 Television Network (New Zealand)
TV4 Television Network (New Zealand)
Utilisima[♦]

Vijay Channel

- * Sous réserve que la titulaire soit assujettie à une condition de licence régissant la distribution de Al-Jazira.

L'autorisation des services admissibles pour distribution en mode numérique seulement est assujettie à ce qui suit :
 - Les fournisseurs de ces services étrangers doivent avoir obtenu tous les droits requis pour la distribution de leur programmation au Canada et doivent continuer à les détenir.
 - Les fournisseurs de ces services étrangers ne doivent pas détenir de droits de programmation préférentiels ou exclusifs en rapport avec la distribution d'émissions au Canada et ne doivent pas chercher à obtenir ou exercer de tels droits.
- ◆ Indique un service en langue autre que le français ou l'anglais ajouté avant le 16 décembre 2004.

Annexe C

Services par satellite admissibles distribués par satellite de radiodiffusion directe (SRD)

Partie A

ART America[◆]
The Arts and Entertainment Network (A&E)
BBC World
Black Entertainment Television (BET)
Cable News Network (CNN)
CNN Headline News (CNN-2)
Cable Satellite Public Affairs Network (C-Span)
Consumer News and Business Channel (CNBC)
Court TV
Deutsche Welle[◆]
The Filipino Channel[◆]
The Golf Channel
The Learning Channel
The Silent Network (Kaleidoscope)
Speed Channel
Spike TV
TV Japan[◆]

TV Polonia[♦]
The Weather Channel (TWC)
WMNB-TV: Russian-American Broadcasting Company[♦]
Radio France outre-mer (RFO1)

Partie B

KSTW (IND) Tacoma/Seattle*
KTLA Los Angeles*
KWGN-TV Denver*
WGN-TV Chicago*
WPCH-TV Atlanta*
WPIX New York City*
WSBK-TV Boston*
WWOR-TV New York City*
American Movie Classics
Comedy Central
Game Show Network
Lifetime Television
Playboy TV**
Turner Classic Movies
* Superstation américaine

** Playboy TV est autorisé uniquement pour distribution à la demande expresse d'un abonné. Il n'est pas permis aux distributeurs d'assembler Playboy TV de telle sorte que les abonnés soient obligés de l'acheter pour pouvoir acheter tout autre service de programmation.

♦ Indique un service en langue autre que le français ou l'anglais ajouté avant le 16 décembre 2004.

Partie C

Aaj Tak Channel
Al Arabiya News Channel
Al-Jazira[♦]
Ariana Television
ART Movies[♦]

ATV Home Channel (America)
Azteca 13 International
Baby TV
BabyFirstTV
Beijing TV
Big Ten Network
Bloomberg Television
Bridges TV
BVN-TV[♦]
Canal 52 MX
Canal de las Estrellas Latinoamérica
Canal SUR[♦]
Caracol Television International
CaribVision
CBS College Sports Network
CCTV-4
CCTV Entertainment Channel
Channel-i
Channel One Russia Worldwide TV
China Yellow River Television Station
CineLatino[♦]
Cubavision Internacional
Dandana TV
De Pelicula Channel
Dragon TV
El Gourmet.com
ET-Global Channel
Eternal Word Television Network
ETV Bangla
Eurochannel

EuroNews
Eurosportnews
Fox News
France 24 (anglais)
France 24 (français)
Future Television Channel
GEO TV
German TV[♦]
GMA Pinoy TV
Grandes Documentales de TVE[♦]
HDNet
Headlines Today Channel
Horizon Channel
HTV
Hunan Satellite TV
Indus Music
Indus Vision
ITVN
Jiangsu International TV Channel
KTO
LBC America
LUXE.TV
MBC Channel (America)
Mezzo
Military Channel
MSNBC
Muslim Television Ahmadiyya[♦]
NASA Television
NDTV GOOD TIMES
Network TEN (Australia)

NEW SAT
New Tang Dynasty Television (NTDTV)
NFL Network
NTV Bangla
Oxygen Network
Paris-Première
Phoenix InfoNews Channel
Phoenix North American Chinese Channel (PNACC)
Planète
Planète Thalassa
Polsat 2 International
Premiere Futebole Clube (PFC)
ProSiebenSat.1 Welt
PTV-Prime USA
Radio Television Portugal International (RTPi)
RAI International 2
Ritmoson Latino Channel
Romanian Television International (RTVI)[†]
RTR-Planeta TV
RTV
RTV Palma[†]
Sahara One
The Satellite Channel of Southern Television Guandong
Sony Entertainment Television Asia (SET Asia)
Sony Max
Southeast TV Station
Star India News Channel
Star India One Channel
Sun TV
Supercanal Caribe

TELEFE Internacional

TL Novelas Channel

TRACE TV

TV Asia

TV Chile

TVColombia

TV Globo internacional

TV Land

TVE Internacional

TV3 Republic of Ireland

TV3 Television Network (New Zealand)

TV4 Television Network (New Zealand)

Utilisima*

Vijay Channel

* Sous réserve que le titulaire soit assujettie à une condition de licence régissant la distribution de Al-Jazira.

L'autorisation des services énumérés dans la partie C est assujettie à ce qui suit :

- Les fournisseurs de ces services étrangers doivent avoir obtenu tous les droits requis pour la distribution de leur programmation au Canada et doivent continuer à les détenir.

- Les fournisseurs de ces services étrangers ne doivent pas détenir de droits de programmation préférentiels ou exclusifs en rapport avec la distribution d'émissions au Canada et ne doivent pas chercher à obtenir ou exercer de tels droits.

♦ Indique un service en langue autre que le français ou l'anglais ajouté avant le 16 décembre 2004.

Annexe D

Services par satellite admissibles en vertu de la partie 2, de la partie 3 et par SRD pour distribution en mode numérique

Aaj Tak Channel

Al Arabiya News Channel

Al-Jazira**

Ariana Television

ART Movies*

ATV Home Channel (America)
Azteca 13 International
Baby TV
BabyFirstTV
Beijing TV
Big Ten Network
Bloomberg Television
Bridges TV
BVN-TV*
Canal 52 MX
Canal de las Estrellas Latinoamérica
Canal SUR*
Caracol Television International
CaribVision
CBS College Sports Network
CCTV-4
CCTV Entertainment Channel
Channel-i
Channel One Russia Worldwide TV
China Yellow River Television Station
CineLatino*
Cubavision Internacional
Dandana TV
De Pelicula Channel
Dragon TV
El Gourmet.com
ET-Global Channel
Eternal Word Television Network
ETV Bangla
Eurochannel

EuroNews
Eurosportnews
Fox News
France 24 (anglais)
France 24 (français)
Future Television Channel
GEO TV
German TV*
GMA Pinoy TV
Grandes Documentales de TVE*
HDNet
Headlines Today Channel
Horizon Channel
HTV
Hunan Satellite TV
Indus Music
Indus Vision
ITVN
Jiangsu International TV Channel
KTO
LBC America
LUXE.TV
MBC Channel (America)
Mezzo
Military Channel
MSNBC
Muslim Television Ahmadiyya*
NASA Television
NDTV GOOD TIMES
Network TEN (Australia)

NEW SAT
New Tang Dynasty Television (NTDTV)
NFL Network
NTV Bangla
Oxygen Network
Paris-Première
Phoenix InfoNews Channel
Phoenix North American Chinese Channel (PNACC)
Planète
Planète Thalassa
Polsat 2 International
Premiere Futebole Clube (PFC)
ProSiebenSat.1 Welt
PTV-Prime USA
Radio Television Portugal International (RTPi)
RAI International 2
Ritmoson Latino Channel
Romanian Television International (RTVI)[†]
RTR-Planeta TV
RTV
RTV Palma[†]
Sahara One
The Satellite Channel of Southern Television Guandong
Sony Entertainment Television Asia (SET Asia)
Sony Max
Southeast TV Station
Star India News Channel
Star India One Channel
Sun TV
Supercanal Caribe

TELEFE Internacional

TL Novelas Channel

TRACE TV

TV Asia

TV Chile

TVColombia

TV Globo Internacional

TV Land

TVE Internacional

TV3 Republic of Ireland

TV3 Television Network (New Zealand)

TV4 Television Network (New Zealand)

Utilisima*

Vijay Channel

* Sous réserve que la titulaire soit assujettie à une condition de licence régissant la distribution de Al-Jazira.

L'autorisation des services ci-dessus est assujettie à ce qui suit :

- Les fournisseurs de ces services étrangers doivent avoir obtenu tous les droits requis pour la distribution de leur programmation au Canada et doivent continuer à les détenir.

- Les fournisseurs de ces services étrangers ne doivent pas détenir de droits de programmation préférentiels ou exclusifs en rapport avec la distribution d'émissions au Canada et ne doivent pas chercher à obtenir ou exercer de tels droits.

◆ Indique un service en langue autre que le français ou l'anglais ajouté avant le 16 décembre 2004.